

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement doit se faire par écrit, que ce soit par courriel à reservation@ville.beauceville.qc.ca ou en personne au Centre des loisirs Sogetel situé au 109, 125e rue.

Annulation par le participant

- Si l'activité n'est pas débutée, un remboursement complet sera effectué.
- Si la personne inscrite est dans l'incapacité de participer aux activités pour des raisons de santé ou en raison d'un déménagement (attestation médicale ou preuve de résidence à l'appui), le remboursement se fera au prorata de l'utilisation, sans facturation des frais d'administration.

Annulation par la Ville

Si la Ville annule l'inscription d'un participant pour des raisons disciplinaires, l'inscription sera remboursée au prorata de l'utilisation et des frais d'administration de 20% seront retenus sur le montant total de l'inscription.

Si la Ville annule une activité en raison de force majeure, l'inscription sera remboursée au prorata de l'utilisation, sans frais d'administration.



Exemple du prorata avec frais administratif :

Coût pour 9 cours = 90\$

Cours utilisés = 2

Valeurs des cours non utilisés = 70\$

Remboursement fait :

70\$ avec frais d'administration de 20% = 56\$